

L'an deux mil vingt-et-cinq, le 23 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2025

| | | | |
|---|-----------------|-------------------|-----------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 12 | | | |
| Présents : 8 | | | |
| Votants : 9 | | | |
| Votes | Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, Mme Sylviane TESSIER, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Thierry SOYER, M. Alexandre CHABAUTY, M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient absents :

Procurations : M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER,

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Soutien à la proposition de dénomination locale du GR 48 (Chemin de Compostelle – Vallée des Fresques)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Vienne,

VU que le GR 48 traverse la commune dans le cadre d'un tronçon de 20 kilomètres reliant Saint-Savin à Montmorillon et passant par les communes de Saint-Savin, Saint-Germain, Antigny, Jouhet et Montmorillon, reconnu comme itinéraire jacquaire du Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle,

CONSIDÉRANT que ce parcours longe la Gartempe et constitue un axe majeur de découverte de la Vallée des Fresques, territoire reconnu pour la richesse exceptionnelle de son patrimoine peint, avec en porte d'entrée l'abbaye de Saint-Savin inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO,

CONSIDÉRANT l'intérêt de valoriser ce patrimoine culturel et paysager par une dénomination complémentaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de l'EPCC Abbaye de Saint-Savin et Vallée des Fresques, de dénomination complémentaire du tronçon du GR 48 entre Saint-Savin et Montmorillon sous l'appellation : « Chemin de Compostelle – Vallée des Fresques ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à cosigner le courrier de proposition destiné au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Vienne (CDRP86), avec copie au Conseil départemental de la Vienne et à la Communauté de communes Vienne et Gartempe.
- **S'ENGAGE** à accompagner les démarches de valorisation et de signalétique en concertation avec les communes concernées et les partenaires institutionnels.

Fait à ANTIGNY, le 24 octobre 2025

Le Maire,
Vincent LAUER

